Document generated on 05/09/2025 8:21 a.m.

Documentation et bibliothèques

Hébert, Pierre. *Censure et littérature au Québec : le livre crucifié (1625-1919)*, avec la collaboration de Patrick Nicol. [Montréal] : Fides, [1997]. 290 p.

Jean-Rémi Brault

Volume 44, Number 1, January–March 1998

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1032972ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1032972ar

See table of contents

Publisher(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

ISSN

0315-2340 (print)
2291-8949 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Brault, J.-R. (1998). Review of [Hébert, Pierre. *Censure et littérature au Québec : le livre crucifié (1625-1919)*, avec la collaboration de Patrick Nicol. [Montréal] : Fides, [1997]. 290 p.] *Documentation et bibliothèques*, *44*(1), 46–47. https://doi.org/10.7202/1032972ar

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1998

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

ou, pis, ignorent: *Dictionnaire des locutions idiomatiques françaises*, de Bruno Lafleur (2e édition, Éditions du Renouveau pédagogique, 1991), *Dictionnaire des expressions et locutions*, de Alain Rey et Sophie Chantreau 1988), *Le Bouquet des expressions imagées*, de Claude Duneton (Seuil, 1990), *Dictionnaire du français parlé*, de Charles Bernet et Pierre Rézeau (Seuil, 1989). Il ne faudrait pas oublier les prédécesseurs: *Curiositez françoises,* d'Antoine Oudin (1640) et le *Dictionnaire comique* de Philibert-Joseph LeRoux (1718). Se rapprochant davantage de l'ouvrage analysé parce que multilingues, le *Dictionnaire français-anglais de locutions et expressions verbales* (Librairie Larousse, 1973), de Marguerite-Marie Dubois, le *Dictionary of modern colloquial French* (Boston: Routledge & Kegan Paul, 1984), de René James Hérail et Edwin A. Lovatt que les auteurs semblent ignorer comme d'ailleurs le *Dictionnaire des gallicismes les plus usités* (Paris: Payot, 1962) signé El. Pradez et publié une première fois en 1914.

Gaston Bernier
Bibliothèque de l'Assemblée nationale
Québec

Hébert, Pierre. ***Censure et littérature au Québec: le livre crucifié (1625-1919),*** *avec la collaboration de Patrick Nicol. [Montréal]: Fides, [1997]. 290 p.*

Ce qui est bien connu au Québec, c'est le rôle prépondérant, voire l'omniprésence, de l'Église dans toutes les activités au XIXe siècle et dans la première moitié du XXe siècle. Aussi bien dans la vie politique et économique que dans la vie culturelle, surtout littéraire, elle a cherché à tout infiltrer. Comme l'humidité dont le caractère invisible n'empêche pas d'en ressentir les effets, le cléricalisme a imprégné toutes les activités de la vie québécoise de cette époque.

Il fallait s'y attendre, à cause de sa possible influence, l'imprimé devait susciter une vigilence particulière de la part des autorités religieuses. Le cardinal archevêque de Québec, Mgr Taschereau, cité par l'auteur, résumait tout à fait l'attitude de l'Église: «*Un des plus grands dangers de notre siècle est la lecture des mauvais journaux et des mauvais livres, qui blessent la foi ou la morale*». À partir de cette opinion, tout est possible. Et tout fut possible. Maurice Lemire pouvait parler, dans le *Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec* du «*caractère rigoriste*» des fondateurs de l'Église canadienne. Il ajoutait même que ce caractère «*persista jusqu'au milieu du XXe siècle.*»

Qui ne se souvient des *nihil obstat* accordés par un juge (ecclésiastique) inconnu et de l'*imprimatur* épiscopal, qui accompagnaient l'endos de la page de titre d'un grand nombre de volumes que nous fréquentions durant les belles années de notre enfance et de notre adolescence et qui rassuraient nos âmes fragiles. Tout ecclésiastique devait soumettre, avant d'être autorisé à le publier, son projet de livre à un tel examen, qu'il s'agisse d'un ouvrage sur la culture des rutabagas ou d'un traité sur la nature ontologique de la Sainte Trinité. Et tout laïc qui osait faire une incursion dans le pré réservé de la morale ou de la vie spirituelle devait également se soumettre à la même radioscopie. Sur ce processus, planait toujours le spectre de l'*Index*, c'est-à-dire l'inscription au catalogue des livres défendus.

Il faut savoir gré au professeur Pierre Hébert, de l'Université de Sherbrooke, de rappeler comment était appliquée la *dura lex* de la censure dans ce pays. Même si, semble-t-il, la censure a toujours existé, et dans tous les pays, elle prend forcément des colorations particulières selon les régimes politiques qui prévalent et les philosophies sociales et morales qui s'y sont implantées. L'auteur appelle «censure» «*tout mode de régulation de la vie communautaire ou individuelle, cette régulation étant extérieure au sujet; ou, en d'autres mots, tout acte visant à créer un consensus non désiré*». S'appliquant à l'imprimé, cette régulation entraînait des contraintes de diffusion, des refus d'accessibilité à des textes ou à des œuvres sous peine de sanctions qui, dans le contexte socio-religieux de l'époque, risquaient de vouer le coupable à la géhenne populaire et de lui réserver le redoutable honneur de figurer dans ce catalogue qui s'appelait *Index librorum prohibitorum.*

L'auteur considère la censure ecclésiastique sous trois aspects qui constituent autant de parties de son ouvrage. D'abord, il l'étudie dans ce qu'il appelle «L'Église souffrante: l'ère précensoriale», qui va de 1625 à 1840. On se souviendra que durant la période de la Nouvelle-France, aucun imprimé n'était produit dans ce pays. Il semble que peu de catholiques savaient lire et qu'un nombre encore plus restreint disposaient des moyens financiers de se procurer des livres. Au surplus, bien des témoignages, comme celui du baron de LaHontan, rappellent que les curés exerçaient un «zèle indiscret» sur la circulation des livres. La célèbre *Affaire Tartuffe* est là pour mesurer l'efficacité de cette vigilance.

Après la Conquête, le problème prend une nouvelle dimension, car avec l'arrivée dans ce pays des premières presses et avec l'impression de journaux et de volumes, la censure ecclésiastique se voit doublée de la censure civile. Des débats entre *Le Canadien* et *The Quebec Mercury* sont tranchés par des décisions gouvernementales. Des querelles entre l'évêque de Québec et un curé de Longueuil, par le truchement de publications, se terminent à coups de décisions d'autorité. De façon toute simple, les censures, tantôt civile tantôt ecclésiastique, s'appliquent dans un pays qui cherche à se construire une société.

La deuxième partie, qui va de 1840 à 1910, s'attarde sur «L'Église militante: Grandeurs et misères de la censure proscriptive». On se rappellera que cette année 1840 marque l'arrivée de Mgr Bourget à l'évêché de Montréal. Pour lutter contre l'influence néfaste des imprimés dits *dangereux* et assurer le contrôle des imprimés dits *bénéfiques*, le nouvel évêque de Montréal crée, dès la première année de son épiscopat, les *Mélanges religieux*. Par cette nouvelle publication, il veut, écrit-il, «*encourager le bien, de quelque part qu'il vienne; censurer le mal avec l'accent de la charité, dans l'espoir de le guérir*». Et peu après, en 1844, il décide de doter son diocèse de l'*Oeuvre des bons livres*. Ainsi, il est assuré que «*tout en posant pour but la défense de la foi, [il] restreint la lecture aux ouvrages qui ne respirent que la morale la plus pure.*»

Ces initiatives ne règlent évidemment pas tous les problèmes. Sa définition des «mauvais livres», dont il écrit qu'ils sont une «*plaie stagnante et cruelle*», «*en-*

traîne par la même occasion un affrontement important en ce milieu du XIXe siècle». C'est celui qui oppose l'Église de Montréal et son évêque à l'Institut canadien. Même si ce combat est connu, l'auteur insiste sur les aspects censoriaux, non seulement contre l'Institut lui-même, mais aussi contre les publications qui y trouvent leur origine ou qui partagent la même philosophie, comme le journal *L'Avenir*. Période douloureuse, certes, période de querelles politico-religieuse. C'est aussi le moment, nous semble-t-il, où le laïcat commence à mesurer sa force potentielle. En définitive, le Saint-Office romain décidera qu'il est interdit «*de faire partie de l'Institut canadien, tant qu'il enseignera des doctrines pernicieuses et de publier, retenir, garder, lire l'Annuaire du dit Institut pour 1868 [...] et 1869.*» (Cf. *Index*, p. 18)

Après le règne souvent tumultueux de Mgr Bourget, ceux de Mgr Fabre puis de Mgr Bruchési connaîtront, eux aussi, des années difficiles. Cette période marque un tournant essentiel dans «la querelle universitaire». «*Le débat se polarise autour de la fondation, à Montréal, d'une université autonome*». C'est la querelle entre Montréal et Québec: «*Montréal veut édifier son entreprise sur des fondements romains et ultramontains, alors que Québec sympathise davantage avec les principes gallicans*». Autour de ce projet de la naissance de l'Université de Montréal et surtout autour de la philosophie qui présidera à la future naissance, de nombreux esprits s'agitent et se permettent de publier les résultats de leur cogitation. Derechef, le bras censorial lui aussi s'agitera aussi bien contre le docteur Elzéar Paquin que contre l'abbé Alexis Pelletier qui, tous deux, avaient commis une publication contraire aux vues épiscopales.

C'est également durant ces années que se déroule «l'Affaire *Canada-Revue*» et surtout le procès que cette publication intente à l'évêque Fabre. Une circulaire de l'évêque de Montréal avait frappé d'interdit cette publication et avait ainsi entraîné sa ruine. À la censure épiscopale, des laïcs ont osé riposter devant les tribunaux civils. Ceux-ci reconnaissent «*les droits que possède tout évêque de défendre aux fidèles la lecture d'un journal, d'une revue ou d'un livre contraire au dogme catholique, à la morale ou à la discipline* [...].»

La troisième partie de cet ouvrage traite de «L'Église triomphante: le virage prescriptif». L'auteur étudie de façon détaillée le cas Laurent-Olivier David durant les années 1896 à 1919. On sait que ce journaliste a publié, lors des élections fédérales de 1896, un ouvrage qu'il a intitulé *Le clergé canadien, sa mission, son œuvre*. Il s'opposait aux interventions cléricales lors de ces élections. Comme cela se produira souvent, le débat se transporte à Rome. Et le livre de L.-O. David est condamné par la Congrégation de l'index (Cf. *Index*. P. 121). L'auteur de cet ouvrage déclare: «*Je me soumets au jugement et je retire ma brochure de tous les dépôts où elle était en vente*». Quelques années plus tard, il sera nommé sénateur.

On le voit, l'étude de monsieur Pierre Hébert porte sur l'histoire de la censure dans la vie «publique». Il était important que cette étude fut rédigée et que les événements qui jalonnent cette période soient connus. S'il semble bien que la censure a toujours existé sous différentes formes, et cela dans tous les pays, les amoureux de la culture et de la liberté sont nombreux à souhaiter que cette censure soit jetée dans la fosse commune de l'histoire.

Mais, en ce qui concerne le Québec, bien des questions méritent d'être posées: est-il raisonnable de penser que cette censure «publique» aussi bien la censure ecclésiastique que la censure civile, qui a souvent entraîné, encouragé et suscité une censure «privée», a, d'une certaine façon, conduit le Québec à la désaffection des chrétiens de leur Église? Et aussi, dans quelle mesure, cette atmosphère censoriale a causé le retard culturel de tout un peuple? Dès lors que ce pays du Québec vit dans cette atmosphère censoriale, qui s'étonnera non seulement de l'absence de bibliothèques de toutes sortes et surtout de bibliothèques publiques, mais aussi d'un certain acharnement pour faire en sorte qu'elles soient aussi peu nombreuses que possible. Dans son ouvrage sur les bibliothèques canadiennes, Antonio Drolet rappelle que, tandis que le Haut-Canada se dotait rapidement d'un vrai réseau de bibliothèques publiques, le Bas-Canada «*se contentait de bibliothèques paroissiales limitées aux livres irréprochables sous le rapport de la morale.*»

L'auteur nous annonce une suite à cette étude qui le conduira sans doute jusqu'à cette fin de siècle. Peut-être trouverons-nous des réponses à ces questions et à bien d'autres.

Jean-Rémi Brault
Abercorn

***La société informationnelle: enjeux sociaux et approches économiques**, sous la direction de Anne Mayère. Paris: L'Harmattan, 1997. 240 p.*

Les questions concernant la valeur économique et stratégique de l'information ont toujours soulevé l'intérêt et la réflexion des milieux bibliothéconomiques. Elles font l'objet d'un ouvrage intitulé *La société informationnelle: enjeux sociaux et approches économiques*, publié sous la direction de Anne Mayère, maître de conférences à l'École nationale supérieure en sciences de l'information et des bibliothèques et préfacé par Blaise Cronin, professeur en sciences de l'information à l'Université d'Indiana. L'ouvrage présente treize contributions dont l'ensemble manifeste *le «désir de cerner et de définir les contours d'une société de l'information»*, comme l'écrit Cronin dans sa préface. Mais qu'en est-il de l'information même? Matière première des services documentaires, sa nature est difficilement saisissable et son appréciation liée à des échelles de valeur bien relatives; on la considère tour à tour comme un produit fini ou comme un intermédiaire dans la production de biens et services. Comment alors en calculer le prix? Les nombreuses recherches effectuées à ce sujet démontrent l'intérêt mais aussi la difficulté de clarifier cette question.

Divisé en trois parties, l'ouvrage traite d'abord des perspectives liées à la réorganisation des activités et des marchés autour de l'information. Un informaticien ouvre des pistes d'explication du rôle des technologies de l'information dans l'évolution de la société. Son exposé vise à montrer que le processus de transmission de compétences et de connaissances, qui reposait sur l'intervention humaine avant l'avènement et la généralisa-